

onze heures du matin et elles se sont poursuivies jusqu'à une heure; puis, dans l'après-midi, quatre jours par semaine, elles ont duré de deux heures et demie jusqu'à six heures et quart, les séances du soir commençant à huit heures et finissant à dix heures.

Une voix: Nous savons tous cela!

Une voix: Si vous ne le saviez pas vous ne seriez pas ici.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Charlton: Les députés qui n'ont pas grand chose à faire à la Chambre trouvent ces heures plutôt agréables. Ils ne sont pas obligés d'étudier les divers bills dont la Chambre est saisie. (*Exclamations*). Je le répète.

M. l'Orateur: Je ne vois pas ce que cela a à voir avec la motion.

Une voix: Personne ne le sait.

M. l'Orateur: Ni avec la motion ni avec l'amendement. Je prie l'honorable député de s'en tenir à l'amendement.

M. Charlton: Mon allusion aux heures de séance, de onze heures du matin à dix heures du soir, a certes trait à l'amendement. Nous prétendons qu'il eût été préférable de poursuivre jusqu'à minuit ce soir, de façon à pouvoir examiner d'une manière à peu près convenable les questions présentées demain. Cela vaudrait beaucoup mieux que d'avoir à siéger toute la nuit, puis revenir demain fatigués, énervés et de mauvaise humeur.

Vu l'énorme majorité dont jouit le Gouvernement, les députés ministériels peuvent faire la sieste pendant deux heures tout en laissant un nombre suffisant de représentants à la Chambre pour poursuivre la discussion, si elle devait se prolonger après minuit et jusqu'à dix heures et demie demain matin. Ils sont en bien meilleure posture que nous.

Une voix: Tenez-vous-en à l'amendement.

M. Charlton: Je parle de l'amendement.

M. l'Orateur: Je n'en suis pas certain.

M. Charlton: Je comprends que vous ne soyez pas certain, parce que vous ne m'entendez probablement pas.

M. Sinnott: Nous ne pouvons entendre ce que vous dites.

M. Charlton: Il y a des députés qui ne comprendraient pas de toute façon. Je soutiens que nous serions plus en état de continuer l'étude des questions dont est saisie la Chambre si nous nous arrêtons à minuit au lieu de continuer toute la nuit.

L'hon. M. Winters: Nous en voyons actuellement la preuve.

[M. Charlton.]

M. Charlton: Je peux tenir, si vous pouvez le faire. S'il faut réellement que nous siégeons toute la nuit, j'aimerais voir siéger la même proportion de députés ministériels qu'actuellement. Je me propose de voter pour le projet d'amendement.

Des voix: Aux voix!

M. G. C. Nowlan (Annapolis-Kings): Ce n'est guère le temps de mettre aux voix. L'occasion s'en est présentée au début de l'après-midi.

Une voix: Quand?

M. Nowlan: A deux heures et demie, quand le représentant d'Eglinton (M. Fleming) a parlé. C'est alors qu'on a eu l'occasion de régler la question. Cette occasion existe depuis lors et maintenant, on espère, je suppose, que l'opposition retirera son amendement ou qu'il surviendra autre chose. Peut-être qu'à dix heures la Chambre adoptera la proposition d'amendement. Je ne sais pas, mais peut-être que dans ce cas nous siégerions jusqu'à minuit. Le malheur en tout cela, c'est qu'on aurait pu épargner tout ce temps et régler la question beaucoup plus vite au début de l'après-midi. Quand, ce matin, cette motion nous est tombée du ciel bleu, personne ne savait...

M. Knowles: Je ne suis pas bleu.

M. Adamson: Du rouge.

M. Nowlan: Mon honorable ami, j'en suis sûr, s'opposerait si je disais "rouge", mais quand elle nous est tombée du ciel bleu...

M. Knowles: Le visage de mon honorable ami est rouge.

M. Nowlan: Je ne parle pas des couleurs politiques. Il est possible qu'il y ait eu malentendu quant à la question en cause ce matin. A mon avis, monsieur l'Orateur, cela donne à penser qu'il y aurait lieu d'étudier le Règlement qui permet, ainsi que Votre Honneur l'a fort justement décidé ce matin, de présenter de pareilles motions sans en donner avis. Néanmoins, on devrait songer plus tard à demander que les motions intéressantes heures de séance fassent l'objet d'un avis, de la sorte les députés sauraient à quoi s'en tenir en entrant à la Chambre. Si nous avions su, ce matin, toutes les conséquences que comportait la motion, peut-être n'aurions-nous pas eu ce débat aujourd'hui.

Une voix: Vous avez commis une erreur.

M. Nowlan: Non; il ne s'est commis aucune erreur. A mon sens, ce jour sera reconnu, dans les annales parlementaires, comme un jour où l'opposition a lutté et a insisté pour